

Pendant l'épidémie de choléra en 1866, mourut à *Diekirch*, le 9 avril, MARIE Servais, âgée de 70 ans, veuve de Guillaume Kirsch³¹).

*

Arivons-en maintenant aux Servais de *Luxembourg*.

I) RENIER (REINHARD) Servais (Servatius).

Originaire de *Malmédy*, il fut inscrit le 18. 3. 1687 au registre des bourgeois de la Ville de Luxembourg. Ce marchand manufacturier en cuir et tanneur, qui habitait l'«Acht» (actuelle Grand-Rue), comptait parmi les bourgeois aisés.

En 1688 il se fit construire un moulin à tan*) «du côté d'Eich, sur un terrain que le Roi lui avait désigné, et que Madame de Genettaire lui avait transporté»^{31bis}).

Comme la communauté de Beggen était frappée d'un emprunt de guerre, elle profita du moulin sis sur son ban pour demander à Servais, en août 1696, un prêt de 100 écus à 30 sols de Brabant³²).

Trois ans plus tard on voyait Servais payer les intérêts d'un capital de 800 «reisdhaler» («gibt Pension» et «thut jahrs an Pension 50 reisdhaler — 120 gulden»)³⁴).

A partir de 1706 les noms de Renier Servais et de son épouse Elisabeth KERSCHEN (ou Kergen) de Bascharage ont été repérés à différentes reprises dans les dossiers des procès conservés dans les Archives de l'Etat à Mons**). C'est ainsi que nous apprenons que les époux Servais étaient en procès avec Nicole Arnoud, veuve de Th. Nisette, avec Ch. G. Kelner, avec Barbe Le Moyne, veuve de D. Canonnier et avec J. Beyer^{34bis}).

Comme Renier Servais figure sur l'Armorial Général de France dressé en 1697 par Ch. R. d'Hozier, et qu'il portait «d'argent au lion de gueules tenant un pic de sable et accompagné de trois étoiles de gueules, 2 1»³⁵), l'un ou l'autre Servais du 19e ou 20e s. s'est cru autorisé à arborer ces armes; à tort, estimons-nous, car à moins de prouver le contraire, il n'existe aucun lien de parenté entre Renier Servais et les branches qui nous occupent***).

*) Ce moulin nous fait penser au «moulin Servais», dont il est question en 1750 et qui, également situé à Eich, passa en 1753 aux mains de l'industriel Nic. Loutz et fut transformé en 1807 pour être connu sous le nom de «Kieffeschmillen»³³).

***) La ville de Malines étant tombée entre les mains des alliés, les procès du Conseil Provincial de Luxembourg y portés en appel devant le Grand Conseil furent provisoirement déferés au Conseil Souverain de Hainaut à Mons.

****) Emmanuel Servais, futur Ministre d'Etat, déclinaît le droit de porter ces armes: il refusait de se faire faire une chevalière et ainsi, lors de la signature du Traité de 1867, il était seul à ne pas marquer sa cire d'un sceau.